

# Règlement intérieur de l'école « Märkische Grundschule »

## Ecole primaire européenne de Berlin

Adopté par le Conseil de l'école le 12 Mai 2005

Nous, élèves de l'école, parents, professeurs, et éducatrices, nous déclarons d'accord avec le règlement intérieur ci-dessous et avons l'intention de le respecter en tous points :

### A. Pour nous, élèves de l'école « Märkische Grundschule », s'appliquent les règles suivantes :

#### I. Généralités

1. Dans notre école, tous les élèves ont, selon leur âge, les mêmes droits et devoirs.
2. Chacun a le droit d'exprimer son opinion, mais de façon convenable.
3. Nous nous aidons mutuellement et sommes justes et équitables.
4. Nous respectons la personnalité de chacun, n'insultons personne et ne provoquons pas de disputes.
5. Nous résolvons les problèmes et les divergences d'opinion de manière verbale uniquement.
6. Nous refusons toute forme de violence, ainsi que les menaces ou la relativisation de la violence.
7. Nous laissons à la maison ce qui peut gêner les autres ou être dangereux.
8. Nous traitons notre école et ses équipements avec soin et faisons attention à la propriété d'autrui.
9. Lorsque nous ne sommes pas capables de résoudre nos problèmes entre nous, nous nous adressons à notre professeur principal ou à un professeur de confiance.
10. Chaque classe se dote d'un règlement de classe propre.

#### II. En dehors des cours

1. Nous arrivons à l'heure pour le début des cours. Nous suivons les instructions des patrouilleurs scolaires pour traverser la route devant l'école. Nous restons sur le trottoir et ne traversons pas le parking de l'école, réservé aux voitures.
2. Les objets dangereux (par exemple armes, bouteilles en verre, briquets) sont interdits dans l'enceinte de l'école. Nous laissons nos affaires personnelles précieuses ou nos Gameboys à la maison. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés dans les cartables pendant le séjour à l'école. Nous savons que les affaires personnelles peuvent être confisquées par les professeurs et remises aux parents. L'école ne peut pas être tenue pour responsable en cas de perte ou de dommages.
3. Nous tenons notre salle de classe propre et rangée, et nous jetons les ordures à la poubelle.
4. Nous ne nous rendons dans d'autres salles de classes qu'avec l'autorisation des professeurs.
5. Nous n'allons aux toilettes que pour soulager des besoins naturels. Nous nous servons du papier hygiénique, nous tirons la chasse d'eau et nettoyons si nécessaire la cuvette des WC avec la brosse. Nous nous lavons chaque fois les mains, et nous jetons les serviettes en papier dans la corbeille prévue à cet effet. S'il manque du papier ou en cas de dérangement, nous prévenons un adulte, concierge ou professeur. Les dommages occasionnés par des actes malveillants doivent être réparés par leurs auteurs, conformément aux règlements concernant les mesures éducatives dans la loi scolaire.
6. Le bâtiment de l'école est fermé entre 14h20 et 15h45.

#### III. Pendant les récréations

1. Nous restons dans notre classe pendant les petites récréations, à moins que nous ayons besoin de nous rendre aux toilettes ou que nous devions changer de salle de classe pour le cours suivant.
2. Lorsqu'il pleut, nous passons la récréation (signalée par une triple sonnerie) dans notre classe et nous jouons calmement.
3. En règle générale, nous passons les grandes récréations dans la cour. Nous allons aux toilettes seulement au début ou à la fin de la récréation.
4. En cas de problèmes que nous n'arrivons pas à résoudre seuls, nous nous adressons aux adultes qui surveillent la cour pendant la récréation.
5. À l'intérieur des bâtiments de l'école, nous n'avons le droit ni de courir, ni de jouer au ballon. Dans la cour, nous faisons attention aux élèves plus petits et les aidons s'ils ont des problèmes.
6. Le terrain de jeu situé près du petit pavillon abritant la dernière année de maternelle est uniquement réservé aux élèves de CP et CE1.

7. Les jeux de ballons ont lieu uniquement avec des ballons souples. Les matchs de foot ne sont autorisés que sur le terrain de sport et ceux de basket autour du panier de basket. Les tables de tennis en béton ne sont destinées qu'à jouer au ping-pong et l'escalade n'est autorisée que sur les équipements du terrain de jeux.
8. Nous ne jouons qu'avec des ballons souples dans l'enceinte de l'école.
9. Nous faisons attention aux arbres et aux buissons, nous n'arrachons pas de feuilles ou de branches et nous ne grimpons pas aux arbres.

#### **IV. En cas de manquement aux règles**

Nous savons que nous encourons les mesures éducatives et les punitions suivantes, en cas de manquement grave aux règles ci-dessus (prévues par la loi scolaire - §§62,63 SchulG) :

##### **1. Mesures éducatives**

- Entrevues personnelles, en groupe ou au sein de la classe, dont l'objectif est de trouver une solution au problème et de faire prendre conscience aux élèves des comportements abusifs. Dans certains cas, changement de place au sein de la classe.
- Réparation des dommages dans la mesure des possibilités de l'élève, remplacement ou réparation d'un objet endommagé, entrevue avec les parents ou lettre aux parents, convocation des parents à une réunion.
- Rédaction de textes par les élèves, destinée à leur faire prendre conscience de leur comportement ou encore travaux ou devoirs spécifiques, visant au rattrapage de ce qui n'a pas été appris ou compris.
- Exigence d'excuses de la part de l'élève, travaux d'intérêt général pour la classe ou l'école.
- Mention dans le bulletin de notes.
- Avertissement écrit (dans le cahier de bord de la classe - Klassenbuch).
- Avertissement oral.
- Heures de retenue (obligatoires après information aux parents).
- Suspension provisoire de l'enfant de certains cours.

##### **2. Mesures disciplinaires**

- Blâme écrit (avec information écrite aux parents).
- Exclusion de certaines manifestations.
- Exclusion des cours pour maximum 3 jours.
- Changement de classe.
- Changement d'école.

#### **B. Pour nous, parents d'élèves de l'école « Märkische Grundschule », s'appliquent les règles suivantes :**

- I. Nous soutenons les objectifs et les règles de ce règlement intérieur
- II. Nous restons en contact régulier avec le professeur principal et l'éducatrice de l'enfant. Nous participons aux réunions de parents d'élèves. Nous contribuons au travail des représentants de parents d'élèves élus.
- III. Nous donnons à l'enfant un petit déjeuner sain.
- IV. Nous ne mettons pas notre voiture sur le parking réservé aux voitures du corps enseignant. Nous ne traversons pas celui-ci à pieds avec l'enfant, mais utilisons le trottoir.
- V. Nous laissons nos enfants le matin devant l'entrée principale et venons les chercher l'après-midi au même endroit.

#### **C. Pour nous, enseignants et éducatrices de l'école « Märkische Grundschule », s'appliquent les règles suivantes :**

- I. Nous sommes ponctuels et arrivons en classe à l'heure pour le début des cours ou des activités de l'après-midi.
- II. Nous nous efforçons d'aider nos élèves, lorsque ceux-ci s'adressent à nous pour résoudre leurs problèmes. Nous les encourageons à résoudre les conflits de manière verbale et dans le respect d'autrui.
- III. Lorsque nous surveillons la cour de récréation, nous sommes à la disposition des élèves en cas de problèmes. Nous n'acceptons aucune forme de violence et réagissons à celle-ci de façon conséquente avec tous les moyens dont nous disposons.
- IV. Nous restons en contact régulier avec les délégués de parents d'élèves de notre classe.